

La réalité financière derrière l'Initiative fédérale sur les places en garderie : *Un décalage aux proportions mythiques*

En tant que société, le Canada investit moins dans les services de garde à l'enfance que la plupart des autres pays développés. C'est ce qui explique le piètre classement de notre programme bigarré lorsqu'on le soumet à des comparaisons internationales. Mais plus important encore, le « non-système » canadien ne parvient pas à répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

En 2003, le gouvernement fédéral antérieur s'est finalement attaqué au problème en concluant des ententes plutôt modestes avec les provinces et les territoires dans le but d'injecter de nouveaux fonds fédéraux dans les services éducatifs et de garde à l'enfance. En 2005, ces investissements publics ont augmenté substantiellement dans la foulée d'engagements budgétaires et d'ententes bilatérales conclues entre le fédéral et les provinces. En vertu de ces ententes bilatérales, les provinces ont convenu d'adopter et de déployer des plans visant à implanter dans leurs collectivités des services de garde de qualité, universellement inclusifs, accessibles et axés sur le développement des enfants.

Le gouvernement fédéral actuel a annoncé la résiliation de ces ententes au 31 mars 2007. Au lieu de financer les services de garde dans les collectivités, le gouvernement fédéral a instauré une prestation familiale imposable et a annoncé une initiative sur les places en garderie assortie de mesures incitatives qui, promet le gouvernement, « sera assez souple pour répondre aux besoins de toutes les familles » et « efficace, peu importe le type et la taille de l'organisation ».¹

Quel sera le prix à payer pour cette initiative universelle? On peut lire dans le site Web du gouvernement fédéral qu'il s'engage à y consentir 250 millions par année pour les cinq prochaines années – une vraie bonne affaire si on se rapporte aux normes internationales pour atteindre des objectifs aussi ambitieux. Mais ce qui n'est pas dit clairement dans le site Web du gouvernement c'est que **ce budget annuel de 250 millions de dollars remplace les 1,2 milliards de dollars fédéraux consentis antérieurement aux services de garde, soit une perte nette de 950 millions**. C'est ici que le décalage entre les buts de l'initiative et la réalité financière atteint des proportions mythiques.

Le gouvernement fédéral actuel enlève aux collectivités **62 %** des fonds qu'elles reçoivent actuellement et **79 %** des fonds qui leur avaient été promis pour 2007 (cf. Tableau, p. 2). Pourtant, en vertu de cette initiative, il prétend qu'il pourra:

- *répondre aux besoins de toutes les familles, peu importe où elles vivent, que ce soit dans une ville, un village ou une zone rurale, et peu importe leurs heures de travail.*
- *travailler en collaboration avec les entreprises, les organismes communautaires, les organismes sans but lucratif, les provinces et les territoires afin de trouver des moyens pour assurer la réussite de l'Initiative sur les places en garderie, peu importe le type et la taille de l'organisation.*
- *travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour s'assurer que ses mesures complètent celles déjà en place.*
- *créer jusqu'à 25 000 places en garderie par an, à compter de 2007.*²

¹ Gouvernement du Canada. « Initiative sur les places en garderie : Foire aux questions ». 26 juin 2006.
http://www.gardedenfants.ca/fr/faqs_places.shtml

² Gouvernement du Canada. « Initiative sur les places en garderie : Foire aux questions ». 26 juin 2006.
http://www.gardedenfants.ca/fr/faqs_places.shtml

En dépit d'une campagne de marketing fondée sur le thème « tout le monde aura son compte », beaucoup de prestataires de services de garde chevronnés et d'experts remettent en question ces allégations et soulèvent des problèmes de mise en œuvre et de survie à long terme.³ Le gouvernement fédéral ne s'est toujours pas engagé à ce jour à s'assurer que les fonds publics soient investis dans des places qui :

- favorisent le développement des enfants
- satisfont à des normes publiques de qualité
- font partie de réseaux publics ou communautaires
- s'inscrivent dans les priorités déterminées par les besoins de la collectivité et les plans gouvernementaux
- reçoivent un financement suffisant.

Il y a des raisons manifestes de s'inquiéter quand on examine de plus près les réalités financières derrière cette initiative. Le tableau suivant illustre l'incidence qu'auront les compressions budgétaires dans les services de garde prévues par le gouvernement fédéral sur les familles et les collectivités dans chaque province et territoire.

- **Ce que reçoivent actuellement les collectivités** : En plus du financement accordé cette année à la nouvelle prestation familiale imposable, la colonne 1 montre que le budget fédéral actuel conserve l'essentiel des fonds consentis antérieurement pour améliorer l'accès des familles à des services de garde de qualité et abordables. En vertu des accords bilatéraux de 2005 intervenus entre le gouvernement fédéral et les dix provinces, 650 millions de dollars sont actuellement distribués dans les collectivités pour consolider et améliorer les services de garde et hausser le niveau des subventions pour frais de garde versées aux familles à faible revenu.
- **Les promesses faites aux collectivités pour l'an prochain** : En vertu de des accords bilatéraux, les fonds destinés aux services de garde devaient augmenter pour atteindre 1,2 milliards de dollars l'an prochain, tel qu'illustré dans la colonne 2. Comme le démontrent régulièrement divers modèles financiers et des comparaisons internationales, il faut augmenter le financement public pour assurer l'accès universel à des services de garde de qualité. C'est ainsi, par exemple, que beaucoup de provinces ont adopté un plan visant à utiliser ces fonds pour créer de nouvelles places en garderie communautaire.
- **Ce que les collectivités, avec de la chance, obtiendront l'an prochain** : Les 1,2 milliards de dollars par année consentis aux services éducatifs et de garde à l'enfance réglementés seront remplacés par un budget annuel de 250 millions pour créer 25 000 nouvelles places en garderie à travers le Canada à chaque année pendant cinq ans. Même si le processus pour accéder à ces fonds n'est pas encore défini, la colonne 3 présente les montants totaux estimés que devrait recevoir chaque province et territoire si le calcul du financement est fondé sur le nombre d'habitants.⁴
- **Ce qu'on enlève aux collectivités** : La colonne 4 le montre bien : **l'an prochain, les collectivités feront face à une réduction de 79 % du niveau de financement promis pour améliorer l'accès des familles à des services de garde à l'enfance de qualité et abordables.**

³ Par exemple, cf. Qu'est-ce qui cloche avec l'Initiative sur les places en garde du gouvernement fédéral? Code bleu pour les services de garde. http://www.garderiestpubliques.ca/www/buildchildcare/Questce_qui_cloche_d.

⁴ Il s'agit ici du scénario le plus optimiste considérant la nature de cette initiative. Il n'y a pas de garantie à l'effet que les fonds seront distribués en fonction du nombre d'habitants ou qu'ils seront répartis équitablement à travers le pays.

Comparaison entre les transferts fédéraux et l'Initiative sur les places en garderie				
Province et territoire	1	2	3	4
	Ce que reçoivent actuellement les collectivités	Ce qu'on nous avait promis pour l'an prochain	Ce que nous obtiendrons plutôt, avec de la chance, l'an prochain	Ce qu'on enlève aux collectivités (2 – 3)
	Transferts Budget 2006-2007 (millions)	Transferts 2007-2008 Bilatéraux (millions)	Initiatives sur les places 2007-2008 (millions)	2007-2008 Réduction estimée (millions)
Terre-Neuve et Labrador	10	18	4	14
Île-du-Prince-Édouard	3	5	1	4
Nouvelle-Écosse	19	33	7	26
Nouveau-Brunswick	15	26	6	20
Québec	153	271	59	212
Ontario	253	449	97	352
Manitoba	24	42	9	33
Saskatchewan	20	35	8	27
Alberta	66	117	25	92
Colombie-Britannique	86	152	33	119
Nunavut	0,6	1,1	0,2	0,9
Territoires du Nord-Ouest	0,9	1,6	0,3	1,3
Yukon	0,6	1,2	0,2	1,0
Autochtones/reddition de comptes	0 ¹	50	0	50
Total	650	1,200	250	950
Diminution des fonds distribués actuellement aux collectivités (colonne 1 moins colonne 3, divisé par colonne 1)				62 %
Diminution des fonds prévus l'an prochain (colonne 4 divisée par colonne 2)				79 %
Les chiffres des colonnes 1, 2 et 3 sont fondés sur une allocation égale fondée sur le nombre d'habitants :				
1	Site Web des transferts fédéraux (http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/ecdf.html) Le budget 2005 comprenait une somme additionnelle de 50 millions, dont 25 millions étaient destinés aux Autochtones vivant dans les réserves et 25 millions à des mesures de reddition de comptes. Ce volet n'est plus un item distinct dans le budget 2006.			
2	Accords bilatéraux et budget 2005.			
3	Jusqu'à maintenant le gouvernement fédéral indique que les fonds affectés à l'Initiative sur les places en garderie seront versés aux organisations plutôt qu'aux provinces et territoires. Les chiffres de la colonne sont donc une estimation des montants qui seraient versés aux organisations dans les provinces et territoires en fonction de leur nombre d'habitants (sur la base de projections 2006-2007 fondées sur des données d'octobre 2005). Toutefois, tel que mentionné précédemment, il se pourrait que les fonds ne soient pas distribués proportionnellement au nombre d'habitants.			
4	Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.			

Conclusion

Des paroles et des compressions budgétaires ne bâtiront pas et ne maintiendront pas des places en garderie. Pour qu'une stratégie visant le développement des services de garde dans les collectivités à travers le pays soit crédible, il faut y consentir des ressources suffisantes, l'assujettir à des normes publiques et l'inscrire dans des plans provinciaux et territoriaux. Ces trois ingrédients n'apparaissent pas dans l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement fédéral actuel. Les paroles et les chiffres ne s'arriment tout simplement pas.